

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 avril 2012, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

49-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que l'ordre du jour de
la présente session soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

50-2012

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le procès-verbal de
la séance régulière du 5 mars 2012 et de la
séance spéciale du 19 mars 2012 soient
adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

51-2012

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE RANDONNÉES

ATTENDU la demande de participation financière du Club de Randonnées de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 50,00 \$, en guise de participation financière, pour le Club Randonnées de Saint-Victor.

ADOPTÉ

52-2012

LES CONSTRUCTIONS PAUL-EUGÈNE TURCOTTE ET FILS - DEMANDE DE POMPIERS ET AUTORISATION POUR FAIRE UN DERBY DE DÉMOLITION

ATTENDU la demande des Constructions Paul-Eugène Turcotte et Fils, représentée par son Président Monsieur Marquis Turcotte, pour avoir les Pompiers et pour l'autorisation de fermeture de chemin, entre Messieurs Roby Labbé et Patrick Roy, pour un derby de démolition qui aura lieu au 231 rue Principale à Saint-Victor, le 22 juillet 2012.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal autorise les Pompiers de Saint-Victor à assurer le bon fonctionnement durant la journée du 22 juillet 2012, lors du derby de démolition et la fermeture du chemin entre Messieurs Roby Labbé et Patrick Roy. Tous les frais encourus devront être payés par les Constructions Paul-Eugène Turcotte et Fils, représentée par Monsieur Marquis Turcotte. Le nettoyage devra être fait dans les 24 heures après le derby de démolition, soit tout ce qui a rapport à cette course. De plus, Monsieur Marquis Turcotte devra s'entendre avec les résidents de la Rue Bertrand pour la circulation.

Un dépôt de 500,00 \$ devra être fait avant l'évènement.

Cette résolution sera transmise à la Sûreté du Québec.

Monsieur Marquis Turcotte doit fournir un document signé de tous les résidents de la Rue Bertrand pour la fermeture de la rue, du 19 au 23 juillet 2012, ainsi qu'une diminution possible de consommation d'eau et que la musique cesse pour 23 heures, le 22 juillet 2012.

ADOPTÉ

53-2012

**MANDAT À BLANCHETTE VACHON ET ASS. -
REDDITION DES COMPTES**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de nommer la firme de
comptables Blanchette Vachon et Ass., 11
1165 2e Avenue à Saint-Georges, représentée
par Monsieur Jean-Guy Deblois, pour faire la
reddition des comptes en lien avec le
programme d'aide à l'entretien du réseau
municipal, la taxe d'assise et pour la
collecte sélective.

ADOPTÉ

54-2012

**DEMANDE COMMISSION MUNICIPALE - FONDATION
AUBE NOUVELLE**

ATTENDU la demande de la Fondation Aube
Nouvelle à la Commission Municipale du
Québec, pour une demande de reconnaissance
aux fins d'exemption de toute taxe foncière.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à la majorité des
membres du Conseil, que le Conseil Municipal
de Saint-Victor n'a aucune objection pour
que la Commission Municipale du Québec

reconnaisse la Fondation Aube Nouvelle et d'exempter toute taxe foncière.

Monsieur Luc Plante s'objecte à cette dite résolution.

ADOPTÉ

55-2012

SIGNATURE ENTENTE AVEC MADAME FERNANDE J. BOUCHER - VIDANGE LAC FORTIN

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Roland Giguère, et le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer un protocole d'entente avec Madame Fernande J. Boucher pour la cueillette des vidanges, au Lac Fortin, pour un montant de 10 000.00 \$, TPS et TVQ incluses.

ADOPTÉ

56-2012

DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTAGE ET RAPIÉCAGE

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions à la tonne pour la pose de béton bitumineux et de rapiécages dans les rues de la Municipalité de Saint-Victor.

La Municipalité désire avoir un prix à la tonne pour chaque rue soit : la rue Joalisa, la Route du Lac Fortin, Route Gosselin et les abords du pont de la Route à Gaton. L'épaisseur de l'asphalte devra être de 65 millimètres roulés, type de béton bitumineux PG-5834. L'entrepreneur devra communiquer avec Monsieur Denis Rodrigue pour faire la visite des lieux.

Les soumissions seront reçues, sous enveloppes scellées et identifiées **SOUSSION POUR ASPHALTE**, au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 14:00 heure le 07 mai 2012, pour être ouvertes à la même heure.

Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

57-2012

AVIS DE MOTION

Le conseiller, Monsieur Steve Plante, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 98-2012 sera adopté à une séance subséquente concernant des travaux de voirie locale et décréter un emprunt de 1 149 603 \$ pour 20 ans.

58-2012

M.R.C. ROBERT-CLICHE - COLLECTE SÉLECTIVE

ATTENDU que la Municipalité Régionale de Comté Robert-Cliche s'est prévaluée des dispositions des articles 678.0.1 et suivants et des articles 10 et suivants du Code Municipal du Québec pour déclarer sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire relativement à la gestion intégrée des matières résiduelles.

ATTENDU que par gestion intégrée des matières résiduelles, on entend toutes les mesures de réduction des matières résiduelles enfouies (collecte sélective, compostage, etc...).

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor souhaite procéder elle-même à la collecte des matières résiduelles recyclables sur son territoire pour les acheminer à Récupération Frontenac.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor se retire de la compétence exercée par la M.R.C. Robert-Cliche uniquement en ce qui concerne la collecte des matières résiduelles recyclables pour son territoire. Il est également résolu que la présente soit transmise à la M.R.C. Robert-Cliche dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

59-2012

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
 Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
 Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Téléphone St-Victor	784.66	\$
Hydro-Québec	5 827.86	\$
Orizon Mobile	123.14	\$
Hydro-Québec	1 545.00	\$
Parent Doyon Rancourt	2 872.29	\$
Hydro-Québec	2 600.92	\$
Gaz Métro	1 762.37	\$
Telus Mobilité	306.02	\$
Hydro-Québec	5 975.04	\$
Distributions Gicclair	2 426.29	\$
Simard Suspensions	1 011.78	\$
Denis Gauvin	507.19	\$
Alliance Coop	12 191.67	\$
Debb (chaises)	2 107.17	\$
Entreprises J.R. Boucher	741.59	\$
Ber-For	114.98	\$
Gyrotech	257.54	\$
Magasin Coop	301.80	\$
Praxair	68.08	\$
Centre Electrique de Beauce	679.11	\$
Garage Alain Bolduc	26.57	\$
Groupe CCL	229.12	\$
Biolab	679.62	\$
Centre du Camion Amiante	2 134.58	\$
Ateliers FLPH	398.35	\$
M.R.C. Robert-Cliche	7 375.69	\$

Pneus Beaucerons	2	086.00	\$
Armand Lapointe Équipement		924.56	\$
Wajax		839.92	\$
Garage Bizier		709.47	\$
Réal Huot	2	323.84	\$
Réseau Biblio	1	000.40	\$
Produit Certifié		176.32	\$
Daniel Cliche, Avocat		172.46	\$
Féd. Québ. des Municipalités		11.21	\$
Hydraulique Service		43.58	\$
Véolia		149.47	\$
Groupe J.S.V.	1	782.11	\$
Soudure Mobile 2000	1	336.16	\$
Luc Vic Import		317.17	\$
Aérofeu		516.99	\$
Gestion Gaston Cloutier		357.15	\$
Centre du Camion de Beauce		287.67	\$
P.G. Solutions		574.87	\$
Orizon Mobile		123.14	\$
Porte de Garage A. Bégin		264.21	\$
Ebsco		350.43	\$
Fonds d'information		9.00	\$
Sel Warwick	4	135.83	\$
Hydro-Québec		165.56	\$
CHN Capital	1	263.36	\$
Traction St-Georges		569.13	\$
Linde		45.42	\$
Saniquip		796.91	\$
Solution GA		528.87	\$
Municipalité de la Guadeloupe		354.12	\$
Extincteurs de Beauce		121.24	\$
Gingras Électrique	3	698.51	\$
Harold Bureau		15.00	\$
Marise Poulin		15.00	\$

ADOPTÉ

60-2012

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'ajourner la session à Mardi le
10 avril 2012 à 19 heure.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER